



RÉSIDENCE GERARD PHILIPPE

2 rue Gérard Philippe – 51100 REIMS

Tél. : 03 26 49 07 49

Courriel : residence-philipe@crous-reims.fr



NOTE D'INFORMATION AUX RESIDENTS

LE SECRETARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 A 12H00 ET DE 13H30 A 16H30

Votre arrivée

Etat des lieux : Le formulaire est à rendre sous 8 jours après votre arrivée

Badge d'accès à la résidence : Il vous est remis lors de votre arrivée ainsi que la clé de votre logement. Votre trousseau de clés est personnel et vous sera facturé en cas de perte et/ou de dégradation.

Demande Allocation logement. : Le dossier est à remplir sur internet sur le site de la CAF (www.caf.fr) le mois de votre arrivée. Vous devez imprimer le récapitulatif de votre demande en ligne et le déposer au secrétariat qui se chargera d'envoyer la totalité des documents.

Tout au long de l'année

Modalités de paiement du loyer :

- Date limite de paiement : le 10 du mois en cours
- Moyens de paiement :
 - en ligne : sur le site internet du CROUS de Reims : www.crous-reims.fr
 - par carte bancaire auprès du secrétariat de la résidence
 - par virement bancaire : le RIB est disponible auprès du secrétariat
 - par chèque bancaire libellé à l'ordre du « régisseur des recettes SN/GP (au verso indiquez : vos Nom, prénom et numéro de logement) ou en espèces.

Services :



Ascenseur



Accessibilité



Internet



Laverie



Parking



WIFIRST

Salle de détente (ouverte tous les jours de 6 h à 23h)

Votre logement

Tous nos logements en résidence sont meublés (lit avec matelas, bureau, chaises, rangements) et disposent d'une connexion WIFI ou filaire.

Chambre :

- Superficie : 9m² ;
- Equipées de *cabine avec toilettes, douche et lavabo* ;
- Petit réfrigérateur ;

Vous avez accès à des cuisines collectives avec plaques électriques, micro-ondes et évier.

Les ordures ménagères sont à déposer à l'extérieur dans les conteneurs (tri sélectif)

ATTENTION : les éléments suivants ne sont pas fournis :

- Linge de lit (housse de matelas, draps, couette, oreiller, ...).
 - Ustensiles de cuisine (assiettes, verres, couverts, casseroles, ...).
- Possibilité de louer le linge de lit dans la résidence.*



Votre départ

Le logement est attribué du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante. Vous pouvez quitter votre logement plus tôt sous-réserve d'avoir déposé un préavis de départ un mois à l'avance. Tout mois entamé devra être payé.

Lors de votre départ à la remise des clés, si votre logement n'est pas entretenu, un forfait ménage vous sera facturé, ainsi que les dégradations ou réparations non déclarées au préalable.

Si vous souhaitez conserver votre logement pour l'année suivante, adressez-vous au secrétariat de votre résidence dès le mois d'avril (conditions à remplir).

TOUT MANQUEMENT AU RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE SERA SANCTIONNÉ.

NOUS VOUS INFORMONS QUE LE CROUS DE REIMS SE RÉSERVE LE DROIT DE PROCÉDER A DES CONTROLES D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ DES LOGEMENTS.

